

Validité d'un compromis de vente

Par YZAZA, le 27/04/2008 à 23:27

Bonsoir, il y a environ 2 ans nous avons acheté une maison avec terrain et garage ; ily avait eut 3 compromis de signé concernant : la maison , le terrain de 400m2+2garages , et 1 terrain de 3000m2; entredeux la mairie de notre commune a fait valoir son droit de préhemption; nous avons appris très recemment que en fin de compte la mairie n'a pas pu finaliser son achat car le terrain de 3000m2 dependait d'une zone non-préhemptable !!!Dnc elle n'a rien acheter du tout ; Je souhaiterai savoir dans quel mesure il nous est encore possible de faire valoir notre droit pour l'achat de ces terrains si le compromis de vente signé à cette époque est toujours VALABLE (sachant que le prix du 3000m2 est de 700 euros sur le compromis et que le vendeur enveut beaucoup plus)